

# Conseil d'Administration du 21 Juin 2023

## Compte-rendu des délibérations

<b>N°</b>	<b>Ordre du jour</b>	<b>Décision</b>	<b>Observations</b>
18	APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 MARS 2023 ET DU RAPPORT D'ACTIVITES 2022	Approuvé par les membres présents lors de ce conseil	Unanimité
19	DECISION MODIFICATIVE CCAS N° 1	Approuvé par les membres présents lors de ce conseil	Unanimité
20	SORTIE SENIORS HARDELOT	Approuvé par les membres présents lors de ce conseil	Unanimité
21	ACCEPTATION DEFINITIVE DE DON	Approuvé par les membres présents lors de ce conseil	Unanimité

Wingles, le 21 Juin 2023

Le Président,

Sébastien MESSENT



Secrétaire de séance

Catherine PENNEQUIN

Le 27/06/2023

99\_DE-062-266288958-20230621-CORSEDEL2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU  
PAS DE CALAISARRONDISSEMENT DE  
LENS

CANTON DE WINGLES

SEANCE DU  
21 juin 2023OBJET :  
Approbation du  
Compte-Rendu  
du Conseil d'Administration  
du 30 mars 2023  
Rapport d'activités 2022

CCAS/CF/DEL/2023/18

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de WINGLES

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-trois, le 21 juin à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Sébastien MESSENT, Président, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, conformément à la Loi.

Etaient présents : M Sébastien MESSENT, Mme Josette ROUSSEL, Mme Murielle FIEVET, Mme Delphine GOLEC, Mme Christiane DECOSTER, Mme Viviane RITTER, Mme Alberte LEBRUN, Mme Christine COLLART, Mme Jacqueline MUSSA-PERETTO

Etaient excusés : Mme Lucie LELONG (pouvoir à D.GOLEC), Mme Lucie DELPORTE (pouvoir à M.FIEVET), Mme Delphine MERTENS (pouvoir à J.ROUSSEL), Mme Marine BLONDEL, M. Thomas MORELLE, M. Georges LANTOINE (pouvoir à C.DECOSTER), M. Christian HENNACHE (pouvoir à J.MUSSA-PERETTO)

Mme Catherine PENNEQUIN a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 30 mars 2023 du Centre Communal d'Action Sociale a été transmis avec l'ensemble du dossier du Conseil d'Administration du 21 juin 2023 ainsi que le rapport d'activités 2022.

Le procès-verbal et le rapport ont été approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, dès transmission au représentant de l'État et sa publication. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Le Président, la Directrice du Centre Communal d'Action Sociale sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour mois et an que dessus.

WINGLES, le 21 juin 2023

Le Président,



Sébastien MESSENT

Acte rendu exécutoire  
après envoi en Sous-Prefecture  
le :  
et publication ou notification  
du :

La Secrétaire de Séance  
Catherine PENNEQUIN

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S DU 30 MARS 2023

Le trente mars 2023, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Sébastien MESSENT, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, conformément à la loi.

Étaient présents les membres en exercice :

- Monsieur Sébastien MESSENT
- Madame Josette ROUSSEL
- Madame Lucie LELONG
- Madame Lucie DELPORTE
- Madame Delphine MERTENS
- Madame Murielle FIEVET
- Madame Christiane DECOSTER
- Madame Viviane RITTER
- Madame Alberte LEBRUN
- Madame Christine COLLART
- Monsieur Georges LANTOINE
- Madame Chantal BOMMELAER
- Madame Jacqueline MUSSA-PERETTO

Étaient excusés :

- Monsieur Thomas MORELLE
- Madame Delphine GOLEC (pouvoir à C.COLLART)

Étaient absents :

- Madame Marine BLONDEL
- Monsieur Christian HENNACHE

Étaient présents les techniciens suivants :

- Madame Catherine PENNEQUIN, Directrice du C.C.A.S
- Madame Constance POUCHAIN, Responsable finances
- Madame Angélique DECATS, Assistante administrative

Le quorum est constaté par Monsieur le Président.

Madame Catherine PENNEQUIN a été nommée secrétaire de séance.

\_\_\_\_\_  
C.A. DU C.C.A.S  
DU 30.03.2023

Après avoir constaté le quorum, Monsieur le Président ouvre la séance par la présentation de l'ordre du jour, adopté à l'unanimité.

## I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 FEVRIER 2023

Monsieur le Président présente le compte-rendu du dernier Conseil d'Administration et demande aux administrateurs de formuler leurs remarques.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### § Délibération n° 2023-10(extrait)

*Le procès-verbal de la réunion du 22 février 2023 du Centre Communal d'Action Sociale a été transmis avec l'ensemble du dossier du Conseil d'Administration du 30 mars 2023.*

*Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.*

## II - TARIFS DES PRESTATIONS DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE

Bien que prévu à l'ordre du jour, la délibération pour les prestations fixées par le Conseil Départemental ne pourra être étudiée. En effet, l'arrêté de tarification du Département ne nous est pas encore parvenu.

## III - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF DU CCAS ET DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE

Monsieur le Président présente à l'assemblée de façon synthétique les comptes de gestion et administratifs des deux établissements.  
(Annexe 1)

Monsieur le Président précise que les comptes de gestion établis par le service de gestion comptable (Trésor Public), sont identiques aux comptes administratifs fournis par l'établissement.

Madame Viviane RITTER constate que les dépenses de La Résidence Autonomie se doivent d'être maîtrisées au maximum pour l'année 2023.

Après avoir apporté quelques précisions sur certaines lignes, ils sont soumis au vote.

### § Délibération n° 2023-11(extrait) - Compte de Gestion

***En ce qui concerne le C.C.A.S. :***

#### Section de Fonctionnement :

Dépenses :	471 941.66 €
Recettes :	436 252.95 €
Résultat de l'exercice 2022 :	- 35 688.71 €
Résultat de clôture 2021 :	66 414.95 €
Résultat de clôture 2022 :	30 726.24 €

le 27/06/2023

Application agréée F. les. lre.com

99\_DE-062-266208958-20230621-CRSEDEL2023

Section d'investissement :

Dépenses :	2 247.12 €
Recettes :	9 452.16 €
Résultat de l'exercice 2022 :	7 205.04 €
Résultat de clôture 2021 :	92 609.89 €
Résultat de clôture 2022 :	99 814.93 €

**En ce qui concerne la Résidence Autonomie**Section de Fonctionnement :

Dépenses :	849 436.85 €
Recettes :	809 509.26 €
Résultat de l'exercice 2022 :	- 39 927.59 €
Résultat de clôture 2021 :	14 850.19 €
Résultat de clôture 2022 :	- 25 077.40 €

Section d'investissement :

Dépenses :	48 441.12 €
Recettes :	37 807.21 €
Résultat de l'exercice 2022 :	- 10 633.91 €
Résultat de clôture 2021 :	58 855.75 €
Résultat de clôture 2022 :	48 221.84 €

Il est demandé l'avis du Conseil d'Administration sur le Compte de Gestion 2022 pour les deux établissements.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve le Compte de Gestion 2022 du Centre Communal d'Action Sociale et de la Résidence Autonomie.

- 14 voix POUR
- 0 voix CONTRE
- 0 ABSTENTION
- 

Monsieur le président propose à l'assemblée de délibérer sur le compte administratif. En conséquence, il quitte la salle.

**Délibération n° 2023-12(extrait)- Compte Administratif**

*Vu l'exposé de son Président,*

*Considérant que Monsieur le Président ne peut prendre part au vote du Compte Administratif, et quitte la salle au moment du vote,*

*Considérant qu'après avoir quitté la salle, l'assemblée a décidé de donner la présidence de séance à Mme Josette ROUSSEL, Vice-Présidente du C.C.A.S.*

*Le nombre de présents passe donc de 13 à 12 et le nombre de votants passe de 14 à 13.*

**En ce qui concerne le C.C.A.S. :**Section de Fonctionnement :

Dépenses :	471 921.66 €
Recettes :	436 252.95 €
Report de l'exercice 2021 :	66 414.95 €

Résultat cumulé en recettes

Résultat de clôture 2022 : 30 726,24 €

Section d'investissement :

Dépenses : 2 247,12 €

Recettes : 9 452,16 €

Report de l'exercice 2021 : 92 609,89 €

Résultat cumulé en recettes : 102 062,05 €

Résultat de clôture 2022 : 99 814,93 €

**En ce qui concerne la Résidence Autonomie**

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 849 436,85 €

Recettes : 809 509,26 €

Report de l'exercice 2021 : 14 850,19 €

Résultat cumulé en recettes : 824 359,45 €

Résultat de clôture 2022 : - 25 077,40 €

Section d'investissement :

Dépenses : 48 441,12 €

Recettes : 37 807,21 €

Report de l'exercice 2021 : 58 855,75 €

Résultat cumulé en recettes : 96 662,96 €

Résultat de clôture 2022 : 48 221,84 €

Il est demandé l'avis du Conseil d'Administration sur le Compte Administratif 2022 pour les deux établissements.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve le Compte Administratif 2022 du Centre Communal d'Action Sociale et de la Résidence Autonomie.

- 13 voix POUR
- 0 voix CONTRE
- 0 ABSTENTION

Les comptes administratifs ayant été soumis au vote, la présidence est à nouveau assurée par Monsieur le Président.

Le nombre de votants passe de 13 à 14.

**IV – AFFECTATION DES RESULTATS**

Les résultats des deux établissements sont ainsi présentés.

En ce qui concerne le CCAS

- Excédent de fonctionnement (à reporter sur 2023) 30 726,24 €
- Excédent d'investissement (à reporter sur 2023) 99 814,93 €

En ce qui concerne la Rési

- Déficit de fonctionnement (à reporter sur 2023)	- 25 077.40 €
- Excédent d'investissement (à reporter sur 2023)	48 221.84 €

Après délibération, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés l'affectation des résultats des deux établissements.  
(Délibérations n° 2023-13 et n°2023-14)

## V- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU CCAS ET DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE

Ayant pris connaissance de la note synthétique relative aux budgets 2023, ces derniers sont présentés par chapitre à l'assemblée, et des précisions sont apportées aux sollicitations des administrateurs.

( Annexe 2 )

### § Délibération n° 2023-15(extrait)

#### BUDGET C.C.A.S.

##### Section de fonctionnement :

Dépenses = 601 000.00 €

Recettes = 601 000.00 €

##### Section d'investissement :

Dépenses = 108 065.00 €

Recettes = 108 065.00 €

#### BUDGET Résidence Autonomie

##### Section de fonctionnement :

Dépenses = 932 170.00 €

Recettes = 932 170.00 €

##### Section d'investissement :

Dépenses = 107 461.00 €

Recettes = 107 461.00 €

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de délibérer sur les budgets primitifs de l'exercice 2023, présentés par nature.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte les budgets primitifs présentés par son Président,

- 14 voix POUR
- 0 voix CONTRE
- 0 ABSTENTION

## VI - SENIORS

### A - Printemps des Aînés

Le repas a lieu le 19 mars et 225 personnes se sont inscrites.

Les retours sont satisfaisants tant au niveau de la qualité du repas que de l'ambiance. Le bilan financier s'élève à 7 673.15 €

### B - Séjour à CAP BRETON

Organisé par le CCAS de Wingles, le séjour est à destination de Cap Breton (Landes) du 2 au 9 Septembre 2023. Les pré-inscriptions se dérouleront du 06 au 18 avril 2023.

## C - Conseil de vie sociale de la Résidence Autonomie

Monsieur le président propose à l'assemblée de délibérer le règlement intérieur du Conseil de Vie Sociale conformément au décret du 27.04.2022.

### 🔗 Délibération n° 2023-16(extrait)

*Monsieur le Président rappelle que les conseils de vie sociale des établissements et services sociaux et médico-sociaux font l'objet d'une évolution reprise dans le décret publié le 27 avril 2022.*

*Ce texte élargit leur composition, prévoit que les élus locaux peuvent demander à assister aux débats, retouche le fonctionnement de cette instance et élargit son intervention à la question des droits des résidents et en matière de qualité.*

*Le règlement Intérieur est présenté aux membres du Conseil d'Administration.*

*Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés d'approuver le règlement intérieur relatif au Conseil de Vie Sociale de la Résidence Albert Goudin.*

(Annexe 3)

## VII- DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DEPUIS LE DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 4 Convention Portail Cafpro

Signée avec la Caisse d'Allocations Familiales d'Arras

N° 5 Convention de partenariat S3A

Signée avec l'association de Parents d'élèves d'enfants inadaptés(APEI) de Lens

## VIII - QUESTIONS DIVERSES

### 🔗 Délibération n° 2023-17(extrait)

*Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration de délibérer sur l'acceptation définitive des dons effectués au profit du Centre Communal d'Action Sociale.*

*Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration accepte de façon définitive à l'unanimité des membres présents ou représentés les dons suivants :*

*- 30 € de la part de Mr M*

*La recette correspondante sera imputée sur le chapitre 77, article 7713 du budget du Centre Communal d'Action Sociale.*

Pour faire suite au débat entamé lors du précédent Conseil d'Administration, Monsieur le Président propose à l'assemblée de planifier les travaux relatifs à la terrasse subventionnés en partie par la CARSAT.

Compte tenu des délais accordés par la CARSAT pour la réalisation du projet, il est décidé d'échelonner les différentes phases par étape, en envisageant prioritairement l'installation de la terrasse et de la clôture, puis éventuellement de la pergola sur l'année 2023

• L'achat de mobilier étant prévu sur l'année 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Le Président



Sébastien MESSENT



La Secrétaire de Séance



Catherine PENNEQUIN



**CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE**



# Rapport d'activités

## CCAS 2022



## 1 – Le CCAS, le contexte

### A- Le CCAS c'est quoi ?

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif communal, rattaché à la commune. Il a pour vocation de mettre en œuvre la politique sociale municipale.

Le CCAS dispose de sa propre personnalité juridique et constitue une personne morale de droit public distincte de la commune lui conférant ainsi l'autonomie juridique : budget propre, voté par le conseil d'administration, capacité d'être employeur, d'avoir un patrimoine mobilier et immobilier, d'agir en justice, de souscrire ses propres engagements (conventions, marchés publics...).

Le CCAS est géré par un Conseil d'Administration constitué, paritairement d'élus locaux désignés par le Conseil Municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale, nommées par le Maire.

Son personnel relève du statut de la fonction publique territoriale. Selon l'article L. 123-5 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), le CCAS :

- ↳ anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables ;
- ↳ participe à l'instruction des demandes d'aide sociale ;
- ↳ participe aux dispositifs d'insertion sociale
- ↳ a un rôle d'accueil, d'écoute, d'orientation, de négociation et d'action en faveur des personnes en difficultés sociales,
- ↳ peut créer et gérer directement tout établissement ou service à caractère social ou médico-social comme la Résidence Autonomie Albert Goudin.

## **B - Le Conseil d'Administration**

**Sébastien MESSENT**  
**Président du CCAS**



➤ 8 Membres élus

Josette ROUSSEL

Lucie LELONG

Lucie DELPORTE

Delphine MERTENS

Murielle FIEVET

Marine BLONDEL

Thomas MORELLE

Delphine GOLEC

➤ 8 Membres Nommés

Christiane DECOSTER

Viviane RITTER

Alberte LEBRUN

Christine COLLART

Georges LANTOINE

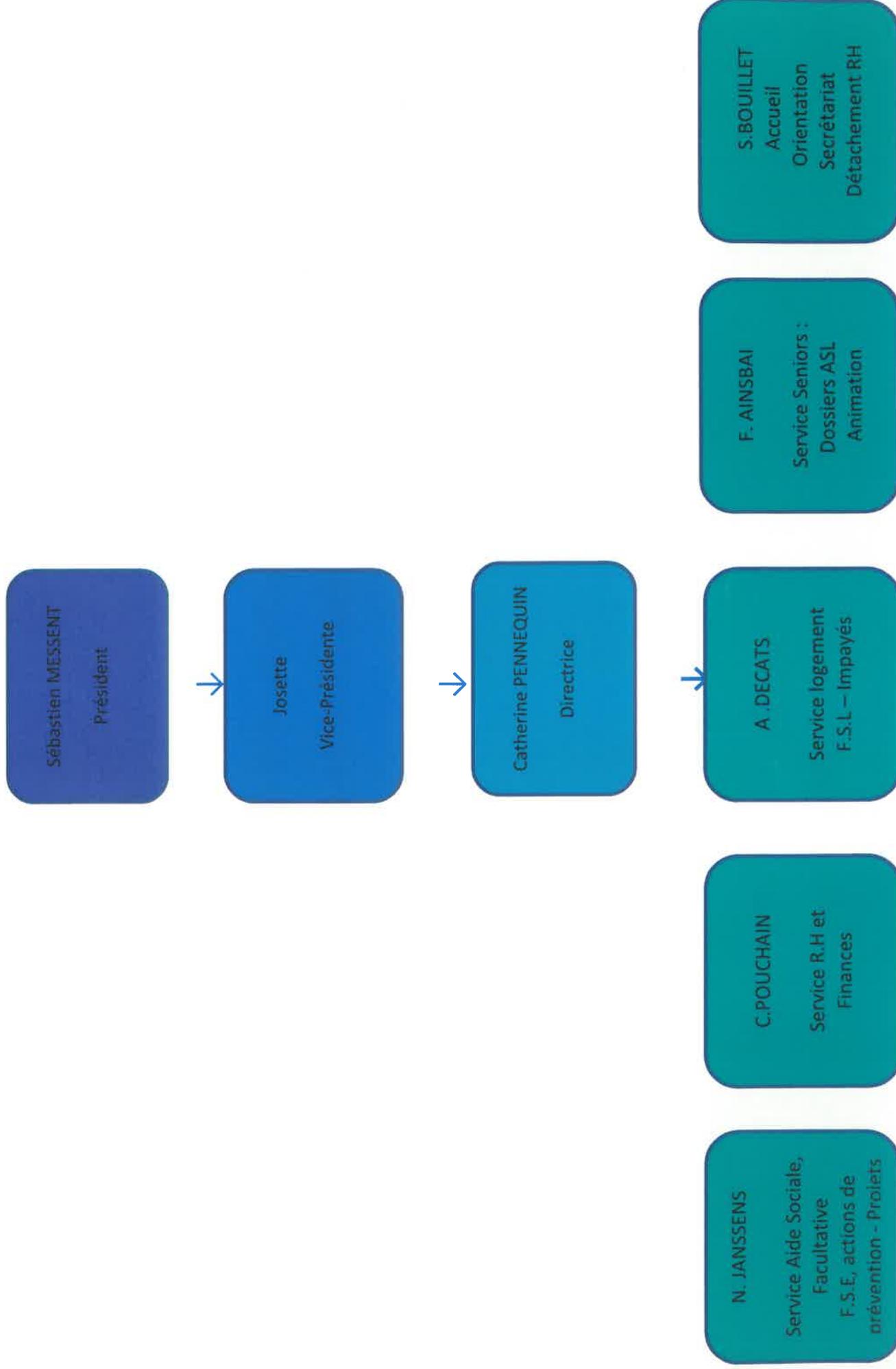
Chantal BOMMELAER

Christian HENNACHE

Jacqueline MUSSA PERETTO

## C - Organigramme

# ORGANIGRAMME DU C.C.A.S.



## 2 – Le CCAS, acteur incontournable de la solidarité de proximité

### A - Les missions

Elles sont de deux ordres :

#### ↳ - Missions confiées par la loi

- Participe à l’instruction de certains dossiers d’aide sociale légale (Complémentaire Santé Solidaire, Allocation personnalisée d’Autonomie, Frais de placement, Fonds Solidarité Logement...)
- Procède à la domiciliation des personnes sans domicile fixe

#### ↳ - Missions relevant de la volonté politique sociale communale

- Définit le règlement d’Aide Sociale Facultative (Chèque d’Accompagnement Personnalisé, aide aux frais funéraires, prêt à taux « 0 », colis festifs...)
- Crée et gère des services et établissements (services Personnes Agées, Service logement, Résidence Autonomie...)

## **B - Les services**

On distingue cinq services au sein du C.C.A.S de Wingles :

- **Direction :**

Animation et gestion de l'établissement en étroite collaboration avec les élus et le Conseil d'Administration

- **Service Ressources Humaines et Finances :**

Gestion administrative du personnel, des carrières, établissement des budgets et suivi comptable

- **Service d'Aide Sociale Facultative et actions de prévention :**

FSE, programme « Eau Responsable », Aide Alimentaire, mise en œuvre d'actions spécifiques à destination du public fragilisé...

- **Service logement :**

Instruction des demandes, participation aux commissions, dossier Fonds Solidarité Logement, prévention des impayés et des procédures d'expulsion...

- **Service Seniors :**

Mise en œuvre de la politique communale en faveur des Personnes Agées, organisation de fêtes, de sorties à la journée, de séjours, instruction des dossiers d'APA, de Frais de Placement, visites à domicile ...

## C - Les partenaires

Le CCAS exerce ses missions en étroite collaboration avec des partenaires institutionnels et associatifs afin d'optimiser les réponses apportées aux attentes du public.

### Partenaires institutionnels :

- Conseil Départemental du Pas de Calais
  - ↳ Maison Départementale de la Solidarité de Lens II
  - ↳ Maison de l'autonomie Lens-Hénin
  - ↳ MDPH : Maison Départementale pour les personnes Handicapées
- Caisse d'Allocations Familiales d'Arras
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- CARSAT Hauts de France – Filières
- Préfecture
- Sous-Préfecture de Lens
- Communauté d'Agglomération Lens-Liévin
- Agence Régionale de Santé
- Bailleurs Sociaux : Maisons & Cités, SIA, ICF Nord-Est, Pas de Calais Habitat, Soliha, Axentia
- Fournisseurs d'énergie (Véolia, EDF...)
- TADAO

- Intercommunalité : Meurchin, Bénifontaine, Hulluch, Pont à Vendin
- Mairie de Wingles
- SIVOM de Wingles
- Agence départementale d'information pour le logement (ADIL)
- Conciliateur de justice

#### Partenaires associatifs :

- Réseau d'Aide et de Solidarité
- Restaurant du cœur
- Secours catholique
- Association Mandarine
- FNATH
- Aide aux victimes et Information Judiciaire (AVIJ)
- Association de parents d'enfants inadaptés (APEI)
- Association Droit au Travail (ADT)
- Mission locale...

Au-delà des échanges quotidiens développés avec ces différents partenaires, certains s'investissent également au sein de notre établissement par le biais de permanences, outils de proximité.

### 3 – Des missions ...aux Chiffres

#### A - La Direction

##### Mission globale :

- La Directrice est placée sous l'autorité du Président et de la Vice-Présidente du CCAS.
- Assure le fonctionnement de l'établissement public à l'aide d'une équipe dédiée
  - Veille à l'application de la politique sociale en termes de prévention et de développement.

##### Quelques Chiffres :

- 5 Conseils d'Administration
- 54 Délibérations
- 23 Décisions

#### B - Ressources Humaines et Finances

##### Mission globale :

Placé sous l'autorité de la Directrice

- Assure la gestion financière du CCAS et de la Résidence Autonomie
- Gère la carrière des agents des deux établissements
- Veille au maintien de l'activité des services (moyen humain et financier)

### Quelques Chiffres :

- 271 fiches de paye (74 CCAS et 197 RA)
- 256 titres (55 CCAS et 201 RA)
- 737 mandats (311 CCAS et 426 RA)
- 0 dossier médaille du travail
- 2 dossiers de recrutement
- 61 arrêtés relatifs au personnel
- 1 dossier retraite

### C - Aides Sociales facultatives et actions de prévention

#### Mission globale :

Placé sous l'autorité de la Directrice

- Assure l'instruction des dossiers d'Aide Sociale légale (FSE) et facultative conformément aux politiques départementales et communales.

#### Quelques chiffres :

##### Aide Sociale légale :

- Dossier Fonds Solidarité Logement (volet énergie) : 10
- Interventions auprès des fournisseurs d'énergie : 40
- Dossiers « Eau Responsable » : 29

## Aide Sociale Facultative :

- Bénéficiaires de l'aide alimentaire :
- Secours d'urgence :
- 12 distributions de CAP pour un budget de
- Délivrance de colis alimentaire en nature :
- Aide à la restauration scolaire :

94 Familles  
1  
17 645 €  
15 colis  
5 enfants

## D - Logement

### Mission globale :

Sous l'autorité de la directrice

- Met en œuvre la politique communale en matière de logement et prévient les difficultés sociales liées au logement et les expulsions.

### Les chiffres :

#### Demandes de logement (Winglois uniquement)

- Plain-pied : 43
  - Type 2 : 49
  - Type 3 : 104
  - Type 4 : 53
- Demande de logement d'urgence : 2

**Dossier Fonds Solidarité Logement :**

- Accès logement : 19
- Maintien dans les lieux : 6
- Accompagnement Social : 1

**Impayés de loyers :**

- Réunions avec les bailleurs : 0 (depuis l'épisode « COVID » les échanges ont eu lieu par mail et par téléphone)
- Dossiers proposés au contingent préfectoral : 33**

**Logement d'urgence :**

- 8, Rue U. Sorriaux : 272 jours d'occupation  
(2 familles Wingloises) Géré par 31D
- 9, Rue H .Berlioz : 365 jours d'occupation  
(1 famille wingloise) Géré par l'APSA

## E – Seniors

### Mission globale :

Placé sous l'autorité de la directrice

- Instruit les dossiers d'aide sociale légale (Personnes âgées et personnes en situation de handicap)
- Met en œuvre la politique communale en destination des seniors de la commune.
- Favorise le bien vieillir et la lutte contre l'isolement.

### Quelques chiffres :

#### ✓ Aide Sociale légale :

- A l'hébergement 11
- A l'aide-ménagère 5
- Allocation Personnalisée d'Autonomie 50

#### ✓ Manifestations :

- Repas des Aînés (+ de 70 ans) : 165 convives ➤ Budget : 7 673,15 €
- Fête des anciens (+ de 60 ans) : 1294 bénéficiaires de colis ➤ Budget : 18 950,90 €

#### ✓ Séjour : GUIDEL

#### ✓ Séjour à l'étranger : Canaries

- ✓ Sortie thématique : Touquet  
Marché de Noël

53 Winglois

25 personnes

54 Seniors

Pas de sortie de Noël en Décembre 2022

### ✓ Fêtes de Noël:

- 110 coffrets gourmet pour les personnes en situation de handicap (569,80 €)
- 1 cadeau offert aux hospitalisés Winglois

### ✓ Plan spécifiques séniors :

- Plan canicule : 4 inscrits
- Plan grand froid : 5 inscrits

### ✓ Animation club séniors : Transféré à la Résidence Autonomie chaque jeudi après-midi (env. 24 participants)

### F - Activités diverses :

Médaille de la famille (dossiers déposés) : 0

Demandes de carte de transport : 0

Dossiers de Téléalarme remis : 21

Dossiers d'Aide à la Complémentaire Santé : 16

Domiciliations : 32

 **Fait marquant en 2022 : Partenariat avec  
l'Association droit au Travail dans le cadre de  
l'Épicerie Solidaire**

## LE CCAS EN CHIFFRES 2022

**Moyens Humains : 6 agents administratifs et 1 apprenti RH au CCAS (au 31.12.2022)**

Moyens financiers :

	Budget Primitif 2022	Compte Administratif 2022		
		Dépenses	Recettes (hors excédent reporté)	Résultat Net ( hors excédent reporté)
FONCTIONNEMENT	484 200.00 €	471 941.66 €	436 252.95 €	- 35 688.71 €
INVESTISSEMENT	101 819.89 €	2 247.12 €	9 452.16 €	+ 7 205.04 €

## 4 - La Résidence Autonomie

Ouvert depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1976, cet établissement dispose d'un budget et d'un personnel qui lui sont propres. Le CCAS est gestionnaire de cette structure propriété du bailleur social SIA Habitat.

Depuis juin 2014, l'établissement est agréé à l'Allocation Personnalisée au Logement (APL).

La loi ASV (Adaptation de la Société au Vieillessement) par son article 10 renomme les Foyers Logement en « Résidence Autonomie ».

### A - Les résidents :

La Résidence Autonomie propose aux personnes âgées 53 appartements type F1 Bis et un appartement T3

#### Quelques chiffres au 31/12/2022:

- 53 locataires
- 34 femmes et 19 hommes
- Moyenne d'âge : 82 ans
- Nombre d'entrée : 9
- Nombre de sortie : 4 (décès, entrées en EHPAD et placement en famille)
- GIR 1 et 2 : 0
- GIR 1 à 3 : 9 pers.
- GIR 4 : 9 pers. | → Soit 19 bénéficiaires de l'APA : 35,85 %
- GIR 5 et 6 : 35 pers.
- Prix journée 2022 : 1 personne 30,60 €  
2 personnes 44.90 €

**B – Finances :**

	Budget Primitif 2022	Compte Administratif 2022		
		Dépenses	Recettes (hors excédent reporté)	Déficit / Excédent
FONCTIONNEMENT	869 525.00 €	849 436.85 €	809 509.26 €	- 39 927.59 €
INVESTISSEMENT	89 355.75 €	48 441.12 €	37 807.21 €	- 10 633.91 €

Produits d'exploitation :

- Redevances : 551 547,76 €
- Repas « Invités » + nuitées : 5 377,00 €
- Location de garage : 3 162,08 €

Personnel au 31/12/2022 :

- 1 directrice
  - 1 animatrice
  - 2 cuisiniers
  - 5 agents de service/entretien (dont 2 agents contractuels)
  - 4 Aides-Soignants
  - 1 Agent contractuel
- Soit 11.08 ETP (Equivalent Temps Plein)

## C - Animations :

La Résidence Autonomie emploie une animatrice à temps plein afin d'entretenir la vie sociale des résidents et prévenir l'isolement.

Des animations-jeux aux rencontres intergénérationnelles, sans oublier les sorties culturelles, l'animatrice favorise le bien-vieillir au sein de l'établissement. Les interventions d'Agents du service culturel et du service sportif confortent cet objectif.

### Quelques chiffres :

- 63 séances jeux
- 19 ateliers travaux manuels
- 11 sorties courses
- 5 sorties culturelles et autres
- 3 balades à pieds
- 13 karaokés
- 8 ateliers divers (arts plastiques, cuisine...)
- 2 échanges / visites (CAJ, crèche, école S. Blin...)
- 9 ateliers thématiques (mémoire, vitalité, effleurage...)

D - Conseil de Vie Sociale :

Instance représentative des résidents, de leur famille, du personnel et du Conseil d'Administration du CCAS.  
Cette instance participative est amenée à formuler des propositions et émettre un avis sur le fonctionnement de la résidence, d'une manière très générale.  
- Pour ce faire, trois séances ont lieu par an. Cette année elles ont eu lieu le 27 Janvier, 24 Mai et 19 Septembre.

 **Fait marquant en 2022 : Installation d'un nouveau système Appel Malade financé partiellement par la CARSAT**

le 27/06/2023

Aplicata de la Prefectura  
93\_DE-062-266208950-20230621-CCASDEL2023

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de WINGLES

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REPUBLIQUE  
FRANCAISEDEPARTEMENT DU  
PAS DE CALAISARRONDISSEMENT DE  
LENS

CANTON DE WINGLES

Séance du  
21 juin 2023OBJET :  
Décision modificative  
N°1 du CCAS

CCAS/CP/DEL/2023/19

L'an deux mille vingt-trois, le 21 juin à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Sébastien MESSENT, Président, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, conformément à la Loi.

Etaient présents : M Sébastien MESSENT, Mme Josette ROUSSEL, Mme Murielle FIEVET, Mme Delphine GOLEC, Mme Christiane DECOSTER, Mme Viviane RITTER, Mme Alberte LEBRUN, Mme Christine COLLART, Mme Jacqueline MUSSA-PERETTO

Etaient excusés : Mme Lucie LELONG (pouvoir à D.GOLEC), Mme Lucie DELPORTE (pouvoir à M.FIEVET), Mme Delphine MERTENS (pouvoir à J.ROUSSEL), Mme Marine BLONDEL, M. Thomas MORELLE, M. Georges LANTOINE (pouvoir à C.DECOSTER), M. Christian HENNACHE (pouvoir à J.MUSSA-PERETTO)

Mme Catherine PENNEQUIN a été nommée secrétaire de séance.

La séance ouverte, Monsieur le Président donne connaissance à l'assemblée des modifications à apporter au Budget du Centre Communal d'Action Sociale pour permettre le bon fonctionnement du service.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré,

Fait sienne les propositions de décision modificative n° 1 de son Président,

Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de modifier les prévisions budgétaires 2023 conformément à l'annexe ci-jointe.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication.

Madame la Directrice du Centre Communal d'Action Sociale et Monsieur le Trésorier Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits  
et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour copie conforme,  
Wingles, le 21 juin 2023



Le Président,

Sébastien MESSENT

Délibération rendue exécutoire après envoi en  
Sous-préfecture le  
Et publication ou notification  
du :

Secrétaire de Séance  
Catherine PENNEQUIN

le 27/06/2023

Après avis de la Commission de la carte communale

99\_DE-062-266208958-20230621-COCSDEL2023

62895

Code INSEE

Centre Communal d'Action Sociale

DM n°1 2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

## Décision modificative n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6184 : Versements à des organismes de formation	250.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>250.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6711 : Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0.00 €	250.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>250.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>250.00 €</b>	<b>250.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

(1) y compris les restes à réaliser



Le 27/06/2023

Applicatif : Ag. A. E. Département

99\_DE-062-266208958-20230621-CORSEDEL2023

CENTRE

SOCIALE de WINGLES

REPUBLIQUE  
FRANCAISEDEPARTEMENT DU  
PAS DE CALAISARRONDISSEMENT DE  
LENS

CANTON DE WINGLES

SEANCE DU  
21 juin 2023OBJET :  
Acceptation définitive de  
don

CCAS/CP/DEL/2023/21

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-trois, le 21 juin à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Sébastien MESSENT, Président, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, conformément à la Loi.

Etaient présents : : M Sébastien MESSENT, Mme Josette ROUSSEL, Mme Murielle FIEVET, Mme Delphine GOLEC, Mme Christiane DECOSTER, Mme Viviane RITTER, Mme Alberte LEBRUN, Mme Christine COLLART, Mme Jacqueline MUSSA-PERETTO

Etaient excusés : Mme Lucie LELONG (pouvoir à D.GOLEC), Mme Lucie DELPORTE (pouvoir à M.FIEVET), Mme Delphine MERTENS (pouvoir à J.ROUSSEL), Mme Marine BLONDEL, M. Thomas MORELLE, M. Georges LANTOINE (pouvoir à C.DECOSTER), M. Christian HENNACHE (pouvoir à J.MUSSA-PERETTO)

Mme Catherine PENNEQUIN a été nommée secrétaire de séance.

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle à l'assemblée l'article L133-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, disposant que le Président du C.C.A.S. a le droit d'accepter à titre conservatoire des dons et legs et de former, avant l'autorisation, des demandes en délivrance.

La délibération du Conseil d'Administration rend cette acceptation définitive, conformément à l'article L2242-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, à effet du jour de cette acceptation.

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration de délibérer sur l'acceptation définitive des dons effectués au profit du Centre Communal d'Action Sociale.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration accepte de façon définitive à l'unanimité des membres présents ou représentés le don suivant :

- 150 € de la part de Mr B

La recette correspondante sera imputée sur le chapitre 77, article 7713 du budget du Centre Communal d'Action Sociale.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Madame la Directrice du C.C.A.S et Monsieur le Trésorier Municipal sont chargés, chacune en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits  
et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour copie conforme,  
Wingles, le 21 juin 2023

Le Président,



Sébastien MESSENT

Acte rendu exécutoire  
après envoi en Sous-Prefecture  
le :  
et publication ou notification  
du :

La Secrétaire de Séance  
Catherine PENNEQUIN